



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
**BRIANCE COMBADE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE COMBADE

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à dix-neuf heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 03 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 23

**Etaient présents (19)**: Christine BURIN, Jean-Noël BOURGOIS, Daniel CHANGION, Dominique DAUDE, Micheline DE CUYPER, Marie-Noëlle DEBLOIS, Jean-Gérard DIDIERRE, Joël FORESTIER, Didier LAFARGE, Monique LAFARGE, Dominique LAUBARY, Henri LAVAUD, Yves LEGOUFFE, Gilles MATINAUD, Christian MONZAUGE, Philippe RAINÉ, Jean-Claude SAUTOUR, Valérie SERRUT, Joe WAMPACH .

**Absents et Pouvoirs (4)** : David COUEGNAS à Yves LEGOUFFE ; Franck FOUR à Dominique LAUBARY ; Corinne JEANDILLOU à Philippe RAINÉ ; Françoise RIVET à Micheline DE CUYPER.

**Absents excusés (1.)** : Isabelle BOULIATAUD.

**Absents (1)**: Didier BROUSSE.

**Secrétaires de séance** : Monique LAFARGE et Dominique DAUDE

**Délibération n° 2024-40 : Guichet Unique de l'Habitat**

Lors de la Conférence des exécutifs des EPCI au Conseil départemental de la Haute-Vienne du 9 septembre 2024, le Président du Département et ses équipes ont présenté les enjeux à courts termes sur le devenir du service de Guichet Unique de l'Habitat en Haute-Vienne.

Le Guichet Unique de l'Habitat s'inscrit dans le cadre du Pacte territorial signé avec l'Etat.

Jusqu'en 2024, les missions sont administrées dans le cadre de France Rénov' où le Guichet Unique de l'Habitat se veut être la porte d'entrée identifiée du dispositif MaPrimeRénov' (numéro unique et espace Conseil) et assure l'accueil du public, l'information de premier niveau, la mise en relation avec les

partenaires locaux (ADIL, CAUE...) et l'animation locale via des actions de sensibilisation et de communication.

En cette fin d'année 2024, il convient à l'ensemble des parties prenantes et financeurs de s'interroger sur le devenir du service, étant donné qu'une évolution est nécessaire pour maintenir le Guichet Unique avec l'ajout des dispositifs MaPrimeAdapt' et MaPrime Logement Décent à animer.

Le travail de dimensionnement du service, basé sur différents scénarii, aboutit au besoin de 7 ETP au lieu des 4 actuellement, soit 3 postes environnés\* supplémentaires \*(informatique, formations, frais généraux).

En matière de financement, l'Etat intervient à hauteur de 50% des dépenses éligibles. La Région Nouvelle-Aquitaine peut accompagner la démarche au travers d'un AMI en 2025. Le SEHV ne peut intervenir uniquement sur la partie énergie de la politique habitat. Son bureau syndical doit se positionner sur le financement de l'outil. Pour la Communauté de Communes Briance Combade qui prend en charge 3% de l'autofinancement public local, le coût passerait de 692 € à 3 933 €, soit une augmentation de 568 %.

La réparation des cofinancements est présentée en séance avec des hypothèses **prévisionnelles sous réserve des cofinancements de l'ensemble des structures** (tous les EPCI, CD 87, Région NA et SEHV)

Répartition cofinancements							
Hypothèse prévisionnelle sous réserve des cofinancements de chacun et des OB 2025 du CD87				2024	2025		
Financements	Nb résid princip	Ratio 2025	Nov Habitat 87	6 ETP	7 ETP	8 ETP	
Budget conseil (ETP + charges connexes*)			185 700 €	252 350 €	286 200 €	340 000 €	
Budget animation(ETP + charges connexes*)			30 899 €	118 150 €	146 300 €	154 500 €	
Budget pilotage / coordination /frais généraux			inclus ci-dessus	44 000 €	52 000 €	60 000 €	
<b>Budget total ECFR (TOUTES MISSIONS OBLIGATOIRES)</b>			<b>241 600 €</b>	<b>414 500 €</b>	<b>484 500 €</b>	<b>554 500 €</b>	
Prise en charge Anah / SARE		50%	120 800 €	207 250 €	242 250 €	277 250 €	
Prise en charge Région <i>(hypothèse non consolidée en attente délibération CP)</i>		17%	72 480 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	
<b>Autofinancement local CD / EPCI / SEHV</b>		<b>33%</b>	<b>43 322 €</b>	<b>137 250 €</b>	<b>172 250 €</b>	<b>207 250 €</b>	
<b>CD87</b>		<b>25%</b>	<b>10 831 €</b>	<b>34 313 €</b>	<b>43 063 €</b>	<b>51 813 €</b>	
<b>SEHV (hypothèse non consolidée en attente avis bureau)</b>		<b>8%</b>	<b>10 831 €</b>	<b>11 000 €</b>	<b>11 000 €</b>	<b>11 000 €</b>	
<b>Total EPCI</b>	<b>76609</b>	<b>67%</b>	<b>21 661 €</b>	<b>91 938 €</b>	<b>118 188 €</b>	<b>144 438 €</b>	
<b>EPCI</b>							
CC Briance-Combade	2549	3%	692 €	3 059 €	3 933 €	4 806 €	
CC Briance Sud Haute Vienne	3996	5%	1 192 €	4 795 €	6 164 €	7 533 €	
CC Elan Limousin Avenir Nature	12253	16%	3 608 €	14 705 €	18 903 €	23 101 €	
CC Gartempe - Saint Pardoux	2462	3%	662 €	2 955 €	3 799 €	4 642 €	
CC Haut Limousin en Marche	11138	15%	2 969 €	13 367 €	17 184 €	21 000 €	
CC Noblat	5392	7%	1 536 €	6 471 €	8 319 €	10 166 €	
CC Ouest Limousin	5385	7%	1 473 €	6 462 €	8 307 €	10 152 €	
CC Pays de Nexon Monts de Chalus	5866	8%	1 699 €	7 040 €	9 050 €	11 059 €	
CC Pays de Saint Yrieix	5826	8%	1 612 €	6 991 €	8 987 €	10 983 €	
CC Porte Océane du Limousin	12066	16%	3 357 €	14 480 €	18 615 €	22 749 €	
CC Portes de Vassivière	2796	4%	738 €	3 355 €	4 313 €	5 271 €	
CC Val de Vienne	6880	9%	2 123 €	8 257 €	10 614 €	12 972 €	

**7 ETP =**  
 - 1 poste de standardiste  
 - 1 poste de conseiller coordinateur/ animateur  
 - 5 postes de conseillers (adaptation /rénovation énergétique/ sorties d'insalubrité-mal logement  
 \* Postes environnés (informatique, formations, frais généraux...)

Il convient à présent d'adopter un positionnement de principe du Conseil Communautaire de Briance Combade sur la convention de pacte territorial à signer avec l'Etat car le budget reste prévisionnel en attente d'engagements des partenaires.

Accusé de réception en préfecture  
 087-248719338-20240916-2024-40-DE  
 Date de réception préfecture : 20/09/2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (3 votes Contre- M. RAIGNE, Mme JEANDILLOU, M. WAMPACH et 10 Abstentions - M. LE GOUFFE, M. COUEGNAS, M. SAUTOUR, M. FORESTIER, M. BOURGOIS, Mme DEBLOIS, M. FOUR, Mme BURIN, Mme SERRUT, M. LAVAUD)

-DE REFUSER le principe de poursuivre cette opération collective de Guichet Unique de l'Habitat dans son dimensionnement projeté.

-DE REFUSER le principe du plan de financement prévisionnel basé sur l'hypothèse 7 ETP et une contribution annuelle prévisionnelle de la CCBC passant 692€ à 3 933 €

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 16 septembre 2024*



*Le Président  
Yves LE GOUFFE*